

## PROGRAMME DE FINANCEMENT DES PROJETS ETUDIANTS

### MISSION

*La Fondation du Cégep de La Pocatière est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir l'avancement de l'éducation et de la recherche dans le domaine des arts, des sciences, de la technologie et du sport. Pour supporter concrètement les étudiants dans leur besoin de dépassement, un Programme de financement des projets étudiants a été créé en 2005.*

*Le financement de ce programme repose en partie sur la contribution volontaire des étudiants à la Fondation du Cégep de La Pocatière. Quatre-vingt pour cent de cette contribution est allouée directement aux projets d'initiatives étudiantes. Le 20 % restant est investi dans un fonds de pérennité. Les étudiants du Cégep de La Pocatière et du Centre d'études collégiales de Montmagny reçoivent cette somme par le biais de subventions pour le dépôt de projets étudiants au prorata de la contribution des étudiants de chacune des institutions.*

### DESCRIPTION DU PROGRAMME

Deux types de projets peuvent être proposés dans le cadre de ce programme :

Projet d'initiative ou d'engagement étudiant réalisé au Québec

**Volet A :** dans le cadre d'un cours.

**Volet B :** non obligatoire dans le cadre d'un cours.

### OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer l'autonomie, favoriser l'engagement et laisser libre cours à la créativité.

### POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

Pour soumettre sa candidature, le porteur du projet devra d'abord compléter le document intitulé « **Formulaire - Demande de financement projet étudiant** », qui est disponible sur le site Internet du Cégep de La Pocatière sous l'onglet « *Le Cégep – Fondation du Cégep – Bourses et programmes de soutien – **Programme de financement des projets étudiants*** ». Le document, ainsi que les autres pièces complémentaires, devront être acheminés par courriel à [fondation@cegeplapocatiere.qc.ca](mailto:fondation@cegeplapocatiere.qc.ca) ou une copie papier devra être déposée au bureau de la Fondation du Cégep de La Pocatière (A-919) ou à la réception du Centre d'études collégiales de Montmagny.

### Deux périodes de dépôt des projets:

- ❖ **session d'automne :** Le vendredi précédent la semaine de relance;
- ❖ **session d'hiver :** Le vendredi précédent la semaine de relance.

À noter que les projets remis en retard ne seront pas étudiés par le comité de sélection. La Fondation du Cégep de La Pocatière s'engage à accuser réception de toutes les demandes reçues.

## Conditions d'admissibilité

Les conditions d'admissibilité pour qu'une demande de financement soit recevable par le comité de sélection sont les suivantes :

- ❖ démontrer que le projet est en lien avec le projet éducatif et les priorités institutionnelles du Cégep de La Pocatière ;
- ❖ la personne porteuse du projet étudiant et les autres membres du projet doivent être des étudiants inscrits à temps plein au Cégep ;
- ❖ les étudiants doivent être engagés dans la concrétisation du projet en participant activement aux décisions et à la réalisation des tâches et cela doit se refléter dans le dossier de candidature ;
- ❖ les demandes soumises doivent démontrer le rayonnement et les retombées sur le milieu de vie des étudiants ;
- ❖ le projet doit être supervisé par un membre du personnel enseignant ou un professionnel ;
- ❖ une seule demande financière peut être déposée pour un même projet ;
- ❖ respecter la période de dépôt, aucun projet ne sera accepté après la date limite ou avec un formulaire incomplet.

## COMITE DE SELECTION

Le Comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- ❖ un représentant de la Fondation;
- ❖ un représentant de l'Association étudiante de La Pocatière;
- ❖ un représentant de l'Association étudiante du CECM de Montmagny;
- ❖ un représentant du département socio-culturel du Cégep de La Pocatière;
- ❖ un représentant du personnel Centre d'études collégiales de Montmagny.

## MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant qui sera accordé pour un projet sera déterminé par le comité de sélection en tenant compte des besoins du projet, de la demande, des critères de sélection mentionnés ci-haut et des sommes disponibles.

Puisque le montant vise à soutenir des projets étudiants et non à les financer en totalité, le montant accordé par la Fondation du Cégep de La Pocatière ne devra **pas dépasser 500 \$ ou 75 % du coût total du projet**. Le montant global sera annoncé par la Fondation du Cégep de La Pocatière à la suite de la réunion d'évaluation des projets.

**N.B. :** Les projets récurrents, ayant déjà reçu une somme de la part de la Fondation et qui ont eu l'occasion de faire évoluer l'étudiant pourront être considérés. Le projet devra toutefois être réalisé par au moins 51 % de nouveaux étudiants.

## PAIEMENT

Pour les projets retenus par le comité de sélection, le montant sera versé suivant la décision du comité à moins d'avis contraire. Si le projet n'a pas lieu, le montant devra être remboursé en totalité à la Fondation du Cégep de La Pocatière.

L'étudiant s'engage à remplir un court rapport de quelques lignes après la réalisation de son projet et à fournir quelques photos de l'événement. Ces photos serviront à faire la promotion du *Programme de financement des projets étudiants*. Utiliser le formulaire « *Rapport d'activités* » disponible sur le site internet du Cégep, section Fondation.

### Information:

Fondation du Cégep de La Pocatière  
Tél. : 418 856-1525, poste 2390  
[fondation@cegeplapocatiere.qc.ca](mailto:fondation@cegeplapocatiere.qc.ca)

### Note :

*Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

*Dans cette section, le terme Cégep désigne à la fois le Cégep de La Pocatière et le Centre d'études collégiales de Montmagny.*